

PROGRAMME

Traitement des copropriétés en prédifficulté

REF : COP-031

D'après l'ANAH, près de 180 000 syndicats de copropriétaires sont potentiellement concernés par une fragilisation résultant d'impayés de charges ou de l'absence d'anticipation des travaux d'entretien et d'amélioration de l'immeuble. Cela représenterait près de 23 millions de logements. Il est donc déterminant pour les syndicats, comme pour leurs conseils, de s'intéresser à cette phase au cours de laquelle le syndicat se fragilise pour éviter l'aggravation des pré-difficultés rencontrées.

Les textes : Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 ; Décret n° 67-223 du 17 mars 1967

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/i31e>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Diagnostiquer les pré-difficultés du syndicat des copropriétaires et prendre les actions utiles à éviter la fragilisation du syndicat des copropriétaires.

Contenu de la formation

- I. Prévenir les impayés de charges
- II. Anticiper les travaux d'entretien et d'amélioration
- III. Favoriser le traitement précontentieux des impayés
- IV. Dynamiser la phase contentieuse

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndicats, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOUE - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOUE - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)